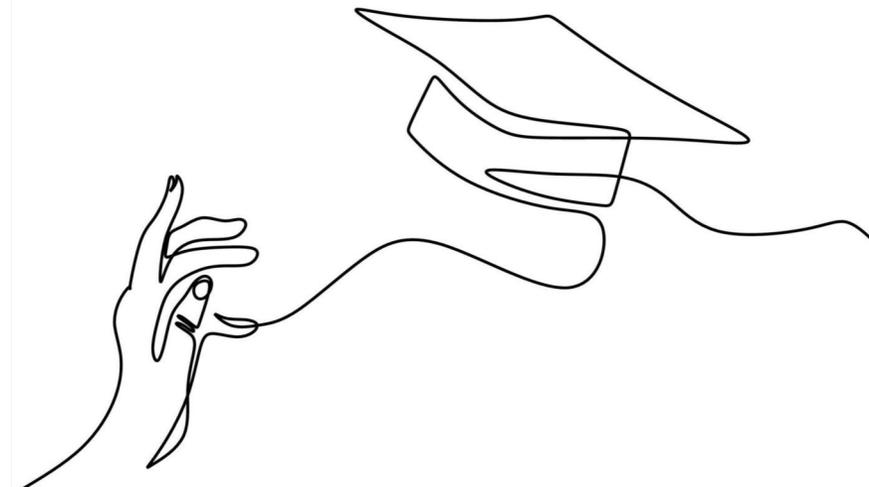


Comment réussir ses examens ?

Pôle Soutien aux étudiant.e.s

Louna André
Emy Boisson
Cloé Grand
Melody Kallas

Alexandre Hafid
Carole Michel
Gaëlle Revaclier
Nora de Riedmatten



Déroulement de la séance



- Informations générales : dates, inscriptions, conditions de réussite
- Introduction générale au droit
- Droit pénal général
- Droit des personnes physiques et de la famille
- Droit constitutionnel
- Fondements romains du droit privé
- Histoire du droit
- Outils pratiques : tremplin 1ères, anciens examens

Informations générales sur les examens

Dates



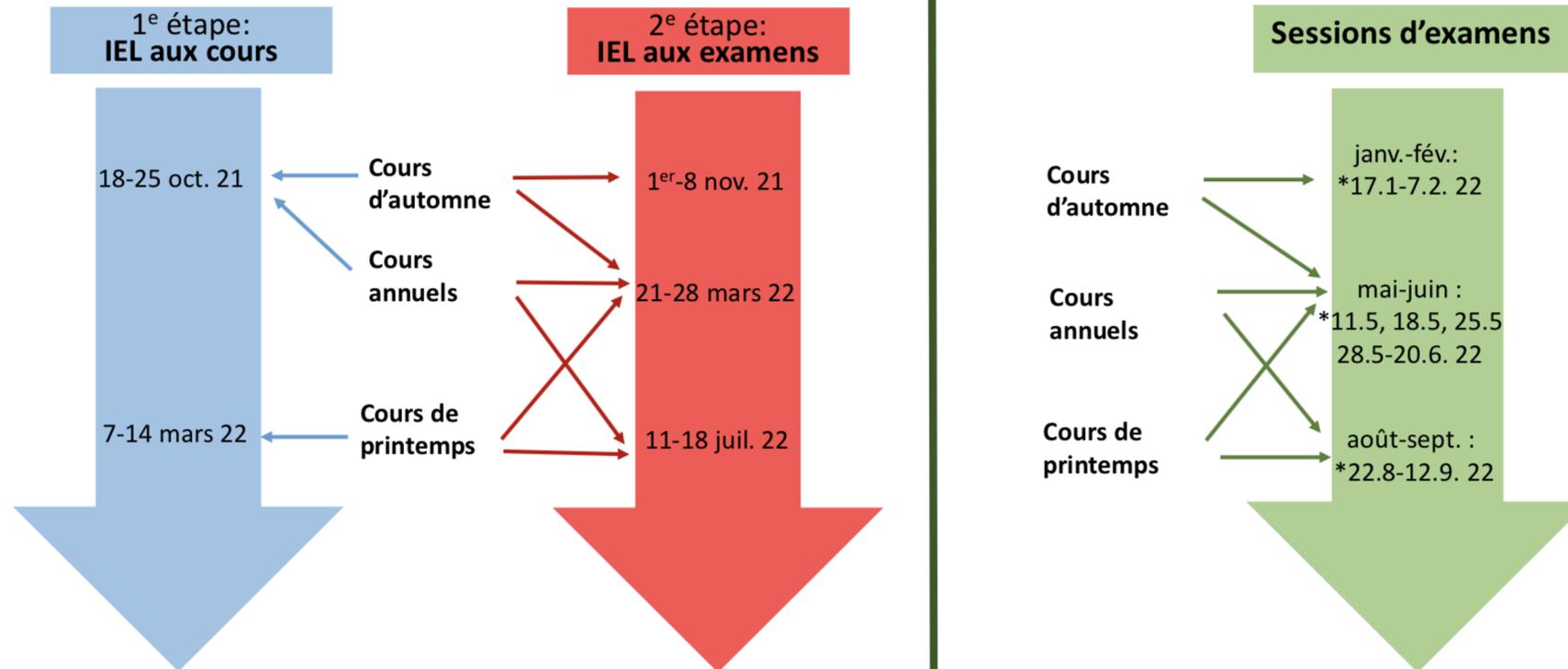
- Droit pénal général : 28 mai à 9h
- Droit des personnes physiques et de la famille : 30 mai à 9h
- Droit constitutionnel : 1er juin à 9h
- Introduction générale au droit : 3 juin à 8h
- Fondements romains du droit privé : 7 juin à 9h
- Histoire du droit : horaire individuel
- Lien du planning de la série mai-juin 2022 :
https://www.unige.ch/droit/files/3516/4812/0870/Planning_ecrits_mai-juin_2022_NEW.pdf

Informations générales sur les examens

Inscriptions



2021-2022: Inscription en ligne (IEL) / Dates sessions d'examens
portail.unige.ch



Informations générales sur les examens

Conditions de réussite



PLAN D'ÉTUDES
HORAIRE DES COURS

2021 - 2022



Où trouver l'info ?

- <https://www.unige.ch/droit/etudiants/programme-et-calendriers/plan-etudes/>
- Conseillères aux études

Informations générales sur les examens

Conditions de réussite



- Tous les examens doivent obligatoirement être présentés après deux semestres d'études aux sessions de mai-juin et/ou août-septembre.
- Obtention de la moyenne de 4 sur 6, pour la série composée des six examens.
- Aucune note inférieure à 1 et pas plus d'une note inférieure à 2.
- En cas d'échec au terme de la session de septembre, seuls les étudiants qui auront obtenu la moyenne de 3 pourront refaire l'année.

Informations générales sur les examens

Annulation d'un examen de 1ère session



- L'annulation d'un examen de 1ère session annule toute la session.
Exception : les notes de 5 ou plus restent acquises.
- Illustrations :

L'étudiant.e se présente à tous les examens à la session de mai-juin

Droit constitutionnel	4
Droit civil	4
Droit pénal	4
Intro. au droit	4
Histoire du droit	4
Droit romain	2

L'étudiant.e se présente à tous les examens à la session de mai-juin

Droit constitutionnel	4
Droit civil	4
Droit pénal	4
Intro. au droit	4
Histoire du droit	5
Droit romain	2

L'étudiant.e se présente à quatre examens à la session de mai-juin

Droit constitutionnel	4
Droit civil	4
Droit pénal	4
Intro. au droit	4
Histoire du droit	4
Droit romain	2



Informations générales sur les examens

En cas d'échec de la 1ère série

- En cas d'échec au terme de la session de septembre, seuls les étudiants qui auront obtenu la moyenne de 3 pourront refaire l'année.
- La première série d'examens doit obligatoirement être réussie, sous peine d'élimination, 4 semestres après l'inscription à la Faculté.
- Trois tentatives sur la série complète sont possibles.

Introduction générale au droit



- Examen écrit de **2h**
- **Forme** : 1e partie : cas pratique OU arrêt avec questions + 2e partie : QCM
- **Matériel nécessaire** : openbook ou une page recto-verso de notes (à préciser)
- **Rappels méthodologiques** : revoir la structure du syllogisme juridique et les différentes notions abordées en cours (importantes pour répondre aux questions de l'arrêt ou pour le syllogisme juridique et surtout pour le QCM)
- **Gestion du temps** :
 - Si vous avez un **arrêt** : ne pas perdre trop de temps dans la lecture, car les réponses aux questions doivent être précises (20 min de lecture et 40 min pour répondre aux questions). Il y a des points pour les éléments de réponse donc les points partent vite si on oublie quelque chose !
 - Si vous avez un **cas pratique** : repérer les éléments importants dans l'énoncé. En général, des bases légales sont fournies lors de l'examen, mais elles ne sont pas forcément toutes nécessaires pour répondre.

Droit pénal général



- **Modalités d'examen :**
 - Examen écrit 2h si en présentiel
 - Examen écrit de 1h si en distanciel
 - Open book
- **Matériel nécessaire :** CP, CPP, TL, schémas proposés sur moodle, fiches d'articles, canevas.
- **Conseils pour l'examen :**
 - L'examen consiste en un gros cas pratique reprenant différents éléments vus courant l'année. Vous devez chercher les complexes de fait et, pour chaque complexe, analyser l'infraction en question selon la méthode que suit le Professeur.
 - Il ne faut analyser QUE les protagonistes que l'on vous demande de juger.
 - Analysez bien CHAQUE condition car chaque étape de résolution est évaluée.
 - Il faut faire une analyse chronologique des complexes de faits et, s'il y a plusieurs participants à un même complexe de fait, bien analyser chacun des protagonistes.
 - Faire attention aux nuances en lien avec les actions (cf. CC).
 - Ne pas oublier de faire des liens avec des dispositions du droit pénal accessoire en y incluant les dispositions permettant de faire le pont.
 - Gestion du temps : sachez vous y retrouver dans vos documents, venez avec un canevas structuré pour vite retrouver les informations nécessaires.
 - Révisions : bien lire les DB, constituer son propre canevas est fortement conseillé, refaire les cas pratiques et s'entraîner avec les anciens examens sur le site de l'AED.

Droit pénal général



126 al.1 CP voies de fait

Infraction formelle, bien juridique individuel, bien juridique disponible ?

Si tentée pas pénalement répréhensible.

Démonstration :

Auteur possible de cette infraction commune, A est une personne (l'objet), B se livre à des voies de fait, c'est-à-dire à une intervention dépassant l'usage et l'habitude sociale. En giflant A et en lui tirant les cheveux, B ne porte aucune lésion corporelle.

Démonstration avec l'assentiment (d'abord définition de l'acte puis assentiment) :

Auteur possible de cette infraction commune, A est une personne (l'objet), B se livre à des voies de fait, c'est-à-dire à une intervention dépassant l'usage et l'habitude sociale. En giflant A et en lui tirant les cheveux, B ne porte aucune lésion corporelle.

Éric a valablement donné son assentiment, l'intégrité corporelle d'Éric est un bien juridique individuel et disponible. Éric en est le titulaire, Rien ne permet de renverser la présomption de sa capacité de discernement. La volonté d'Éric n'est pas viciée, Éric exprime son assentiment par acte concluant en participant au match avant donc que Florian ne le check. La condition de la conformité des bodychecks aux règles du hockey sur glace est remplies.

Autre démonstration :

- 1) M réalise les éléments objectifs constitutifs de voie de fait, Art.126 al.1 CP, il est auteur possible de cette infraction commune, N est une personne, un coup de poing à l'estomac constitue une intervention physique, qui dépasse ce qu'il est admis de supporter selon les conventions sociales et les usages courants.

M agit à dessein 12 al.2 phrase 1 + 104 CP

Coactivité de voies de fait (car la personne tient l'autre pour lui permettre de recevoir des coups) :

Typicité : réalise les éléments subjectifs constitutifs d'une coactivité voie de fait art.126 al.1 CP, il est coauteur possible de cette infraction commune, il fournit une contribution essentielle durant l'exécution de cette infraction, en immobilisant N au moment où Marc frappe ce dernier.

Il agit à dessein 12 al.2 phrase 1 CP + 104 CP, dans le cadre du plan commun tacite consistant à faire cesser par la violence les provocation de Norbert.

Droit des personnes physiques et de la famille



- **Modalités d'examen :**
 - Examen écrit de 2h
 - QCM à points négatifs et cas pratique (syllogismes)
- **Conseils pour l'examen :**
 - Avoir un canevas contenant toutes les questions types des séances de travail (majeures déjà rédigées et mineures partielles).
 - Survoler la jurisprudence (éléments mis en évidence).
 - Faire attention aux détails dans la donnée et aux prénoms (ne pas les mélanger).
 - Ne répondre qu'à la question posée !
 - Avoir les livres à portée de main pour le QCM (petits détails à vérifier dans les chapitres correspondants).
 - Attention aux formulations pièges : doubles négations, « toujours », « jamais », ...
 - Même si c'est à points négatifs, se faire confiance dans le QCM.

Droit constitutionnel



- **Modalités d'examen :**
 - Examen écrit de 2h
 - QCM et une partie avec questions ouvertes
- **Matériel nécessaire :**
 - Documents utilisés en cours (ex. : recueil de lois, constitution, Grand Bleu, etc...)
 - Notes personnelles
 - Attention les documents étrangers au cours sont interdits !
- **Rappels méthodologiques :**
 - QCM
 - Attention aux double négations
 - Cas pratique
 - Faites attention à la forme du syllogisme
- **Conseils :**
 - Connaître votre Grand Bleu.
 - Connaître ses lois (annoter, mettre des post-it, surligner).
 - Refaire les anciens examens sur le site de l'AED.
 - Reprendre vos corrections des séances de travail.
 - Faire des schémas.

Fondements romains du droit privé



- **Modalités d'examen :**
 - Examen écrit de 2h en principe
 - Cas pratique(s)
- **Matériel :**
 - Simplement 2 feuilles lexiques fournies par la Professeure
 - **X Open book**
- **Rappels méthodologiques :**
 - Les lectures que la Professeure conseille.
 - (+ le Schmidlin)
 - Syllogisme : majeure (conditions) / mineure / conclusion.
- **Conseils :**
 - Assister aux séances de travail.
 - Lire le livre.
 - Faire des schémas.
- **Préparation de l'examen :** ancien examen de l'AED + récapitulatif des QCM.



Exemples tableaux :

Période	ANCIEN DROIT	DROIT PRÉCLASSIQUE	DROIT CLASSIQUE	DROIT POSTCLASSIQUE	DROIT JUSTINIEN
Date	-753 à -280	-280 à -27	-27 à 284	284 à 565	527 à 565
Système	<ul style="list-style-type: none"> Royauté (-753 à -510) République (-510 à ...) 	<ul style="list-style-type: none"> République (... à -27) 	<ul style="list-style-type: none"> Principat/Empire (-27 à 284) 	<ul style="list-style-type: none"> Monarchie absolue/Empire (284 à 565) 	<ul style="list-style-type: none"> Monarchie absolue/Empire (284 à 565)
Procédure Juridique	<ul style="list-style-type: none"> Action de la loi 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure Formulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure Formulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure extraordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure extraordinaire
Généralité	<ul style="list-style-type: none"> - 753 : Fondation de Rome Romains agriculteur (donc règle de droit à caractère rural) Romulus donne 2 arpents de terre à chaque famille (père de famille) Problème juridique de l'époque : savoir qui était le père de famille, qui avait la capacité juridique. 2 historiens romains : Tit-live (enjolive) et Déni d'Hali Carnas (grec) Histoire de Lucrece (femme violé = haine des rois) 7 rois se succèdent → tous haïs. Pontifes (s'occupait de tout : droit, morale, religion. Jusqu'en 	<ul style="list-style-type: none"> 3 Guerres Puniqes : 1) -264 à -241 : 2 grandes puissances → Cartage et Rome → elles s'affrontent. 2) -218 à -201 : Chef carthaginois → Hannibal avec ses éléphants, assiège Rome mais ne la prend pas. Après cette guerre, Caton dit qu'il faut détruire Cartage. 3) -149 à -146 : Scipion l'Emilion remporte la victoire pour Rome. -242 : Préteur pérégrin (étranger) -206 : Colonisation de l'Espagne -200 : Veteres (vieux jurisconsulte) École Servienne (Servius Rufus) 	<ul style="list-style-type: none"> Premier Empereur : Auguste (change le régime sans le changer → Sénat et consulat plus de pouvoir. Il contrôle les grandes familles) 2 grandes écoles antagonistes : 1) Proculiens : Fondateur → Labéon (pro-républicain, >< pouvoir d'Auguste, Ius publice respondendi (droit d'avis) Cursus Honorarum (grade magistrature : Questeur, édile-curule + Tribun de la plèbe, Préteur, Consul). Successeur : Proculus (pas de carrière politique, pas d'info) 2) Sabinien : Fondateur → Capito (proche du pouvoir d'Auguste, conservateur). Successeur : Sabinus. Codification de l'Edit du préteur (sorte de programme politique du 	<ul style="list-style-type: none"> Chancellerie de l'empereur se développe. Dioclétien met fin à la période d'anarchie (les empereurs se succédaient, tous assassinés). Il restaure la Paix Romaine (Pax Romana). 313 : édit de Milan 325 : Concile de Nicée 337 : Convection de Constantin au Christianisme 381 : persécution de Païens par Théodose 1^{er} 395 : Scission de l'Empire Romain (orient et occident). 410 : Sac de Rome par Alaric 1^{er} (Wisigoths) 476 : Fin de l'empire romain d'occident 	<ul style="list-style-type: none"> 568 : les lombards prennent le pouvoir en Italie.

Exemples tableaux :



<p>Lois et droit applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 451 : loi des 12 tables - 286 : Lex aquilia (réparer dommages causés ; ancêtre 1382) - 287 : Lex Hortensia (plébiscite = même valeur que la loi) Legis actio sacramento (plus ancienne des actions de la loi) Usus autorictas (permet de contourner la probatio diabolica) Probatio diabolica (preuve impossible à prouver) 	<ul style="list-style-type: none"> -200 : Lex Laetoria (orphelin, âge majorité 25 ans) -149/-125 : Lex aebutia (passage de l'action de la loi à la procédure formulaire) -90/-89 : Lex lulia et lex parpiria (tous les citoyens de la péninsule italique deviennent citoyen romain) - 67 : Lex Cornelia (instaure l'obligation pour un préteur de respecter formellement les promesses annoncées dans son édit) -66 édit du préteur de Aquilius Gallus 	<ul style="list-style-type: none"> Proculus (+- 1^{er} siècle) 2^{ème} siècle : Codification de l'Édit du préteur 212 : Constitutio Antoniniana (droit de cité à presque tous les sujets libres de l'empire) Équité face au droit : Reconnaissance impartiale du droit de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> Distinction entre droit public et droit privé disparaît. 292/293 : Codex Gregorianus (recueil de constitution impérial de Dioclétien et Maximilien (rescrit = question juridique posé à l'empereur). 295 : Codex Hermogenianus (recueil de constitution impériale de Dioclétien, complément au 1^{er}) 426 : loi de citations (cité 5 grands consules : Papinien, Augustin, Paul, Gaius, Ulpian. Et cité les consules cité par ces 5 grands consuls. /!\ en cas de parité, cité Papinien) 438 : Codex Théodosianus (compilation impérial de Constantin à Théodose II. Divisé en 16 livres) 506 : Alaric II, lex romana Wisigothorum (compilation du droit 	<ul style="list-style-type: none"> 529 : Code de Justinien (toutes les constitution impériale depuis Hadrien) Corpus iuris civilis (ensemble de l'œuvre législative de justinien) 529 et 534 : Codex de Justinien 533 : Digeste de justinien 533 : Institute de justinien Entre 535 et 565 : Nouvelles de justinien
----------------------------------	---	---	--	--	---

Exemples tableaux :



Mariage			<ul style="list-style-type: none"> • Accorder un droit de succession aux enfants des femmes sine manu → si le père est toujours en vie, c'est lui qui en est le plein propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Apd Constantin : Les biens de la succession de la femme sine manu (= bona materna) seront la propriété des enfants → le père aura juste la faculté de jouissance • La dot a plusieurs rôles : <ul style="list-style-type: none"> - Supporter les onera matrimonii, charges du mariages - Aider la femme après le mariage. Important car elle de son mari durant le mariage mais s'il décide de divorcer, elle bénéficiera d'une somme d'argent - Frein économique au divorce • Le manu (pouvoir du mari sur sa femme) 2 sortes de mariage : <ul style="list-style-type: none"> - Cum manu, mari propriétaire des biens de la femme et de la dot - Sine (sans) manu, seule la dote est administrée par le mari et la femme reste sous la potesta de son père de famille. Ça s'inscrit 	<ul style="list-style-type: none"> • La père a l'usufruit des bona materna mais sans cautio usufructuria • Si la femme est pauvre et n'a pas donné la dote, à la mort de son mari, elle aura un quart des biens de son mari en plein propriété si elle n'a pas d'enfants et en usufruit si elle a des enfants
---------	--	--	---	--	---

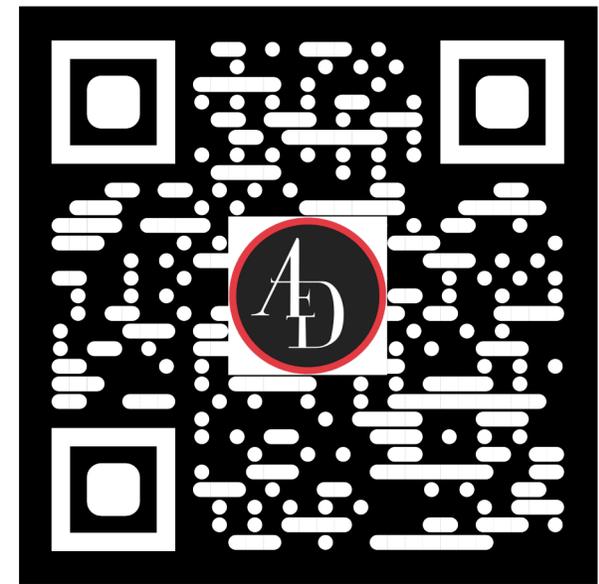
Histoire du droit



- **Modalités d'examen :**
 - Examen oral.
 - Avec temps de préparation si l'examen a lieu en présentiel, mais sans temps de préparation si l'examen a lieu en ligne.
- **Forme :** question sur un texte et question de cours.
- **Matériel nécessaire :** pas de matériel si en présentiel.
- **Rappels méthodologiques :** bien maîtriser le plan du cours avec les périodes historiques. Les dates sur lesquelles le Professeur a attiré votre attention sont importantes. Bien maîtriser les textes ainsi que leur analyse faite par le Professeur.
- **Gestion du temps :** lors du temps de préparation (si examen en présentiel), faire des schémas ou des frises chronologiques, écrire des mots-clés.

Outils pratiques

Site de l'AED



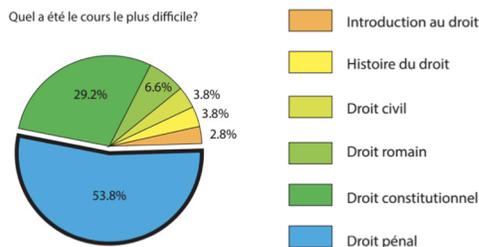
Outils pratiques

Tremplin des 1ères

LE DROIT PÉNAL

COURS:

Le cours de droit pénal a la réputation d'être très **difficile**. C'est la vraie bête noire des étudiants en droit et c'est pour cela que nous avons choisi de le présenter en premier. C'est ce que nous montrent les sondages effectués.



D'une manière générale, il se compose d'une heure de **cours *ex cathedra*** durant laquelle le professeur explique des notions théoriques et de deux heures de correction de cas pratiques par semaine.

Tous les mercredis, les **Documents de Base (DB)** sont mis en ligne sur la plate-forme Chamilo. Ils contiennent toutes les notions théoriques abordées au cours ainsi qu'une liste de cas pratiques à préparer. A chaque semaine correspond un thème bien précis qui est ensuite supposé connu, et à partir duquel le professeur évoluera vers des notions toujours plus complexes et techniques.

En plus d'explicitier des notions théoriques et de les appliquer dans les cas pratiques, le professeur **ex-pose la méthode** selon laquelle il faut résoudre les exercices. Cette méthode fait partie intégrante de la branche de droit pénal. Le respect ou non de cette méthode influence beaucoup les notes des étudiants. Il est donc très important de la comprendre et de l'appliquer correctement (voir également le chapitre "outils de travail").

EXAMEN:

L'examen se présente sous la forme d'un grand cas pratique, à résoudre selon la méthode abordée en cours. Il n'y a donc ni questions à développement, ni questions de théorie, ni questionnaire à choix multiple.

L'examen dure **deux heures** et la **documentation est libre sauf pour les ouvrages de doctrine et les photocopies "pirates" comme les canevas de l'AED, Firstlaw etc (cf. DB 0 ad IX)**. Il ne s'agit donc pas, contrairement au bruit qui court concernant les études de droit, d'apprendre quoi que ce soit par cœur. Outre l'examen, les étudiants ont la possibilité de participer à un **contrôle continu**, qui a lieu en **janvier** (voir également la rubrique "conseils de l'AED" à ce propos).

OUTILS DE TRAVAIL:

L'outil de travail principal du cours de droit pénal est le **canevas**. Il s'agit d'un document qui regroupe tous les points essentiels et fondamentaux d'un sujet. Concrètement, c'est le fil rouge de la méthode à appliquer pour résoudre les cas. Le professeur met d'ailleurs à disposition, **sur Chamilo**, tous les canevas nécessaires au cours. Ce ne sont toutefois que des squelettes, une liste de toutes les conditions qu'il faudra analyser lors de la résolution d'un cas pratique. Celles-ci ne sont qu'énoncées et les documents ainsi fournis ne permettent absolument pas de résoudre un cas à l'examen. Il ne s'agit-là que de la "substantifique moelle" du cours, qu'il faut **étoffer** au fur et à mesure avec **les DB** (voir également la rubrique "conseils de l'AED" quant à la manière de procéder).

Les cours *ex cathedra* ainsi que les cas pratiques peuvent s'avérer utiles pour expliciter, avec d'autres mots, des éléments qui pouvaient paraître peu clairs, ou pour insérer des formulations déjà toutes faites et données par le professeur et qui pourraient être reprises telles quelles dans la résolution à l'examen, procurant un indéniable gain de temps, malgré la nécessité évidente de les adapter aux cas d'espèce.

CONSEILS DE L'AED:

Selon les sondages effectués, plus de la moitié des étudiants en deuxième année en 2017 a considéré que le droit pénal était la matière la plus difficile de la première. C'est donc une branche à laquelle il faut **consacrer du temps**. Il ne faut surtout pas se laisser décourager, car au final, la plus grande partie des étudiants obtient la moyenne.

Certes, au début, les DB peuvent paraître assez indigestes. Les notions sont complexes, abstraites, on peut ne pas comprendre quelle est la finalité des exercices, pourquoi est-ce qu'on s'arrête à certaines étapes et pas à d'autres. C'est normal. La manière la plus simple de procéder consiste à **reprenre le "Canevas squelette"** et à **compléter** les conditions énoncées avec les éléments importants du DB. Souviens-toi qu'il s'agit simplement d'un document rédigé en français, et rien qu'en français, sans aucune formule incompréhensible à l'horizon. Dans le pire des cas, tu devras relire la même phrase cinq fois en te munissant d'un dictionnaire, mais tes connaissances te permettront toujours de la comprendre. C'est ainsi que petit-à-petit, tu vas réussir à **construire ton propre canevas**, en ajoutant, peu-à-peu, les notions théoriques les plus importantes.

Afin d'être sûr que tu n'aies pas inséré d'erreurs dans tes documents, nous te conseillons de **comparer ton travail** avec celui de quelqu'un qui a eu une bonne note au cours. C'est ainsi que tu auras la confirmation que tu as bien compris, que tes informations sont correctes, ou au contraire, tu te rendras compte d'une différence ou d'une faute, ce qui te permettra d'aller poser une question ciblée aux assistants ou au professeur. Tu peux trouver des exemples de canevas **sur notre site**: www.aed-geneve.ch.



Outils pratiques

Anciens examens



Bachelor 1ère série

Première année

DROIT PÉNAL

ACCÉDER

DROIT CIVIL

Examens

+ 2021

+ 2019

+ 2018

+ 2017

+ 2012

Outils pratiques

Quizlet



Quizlet Accueil Explications Votre espace [Créer](#) [Obtenir un essai ...](#)

DPS II

ÉTUDIER

- Cartes
- Apprendre
- Écrire
- Dictée
- Test
Préc. : 100 %

JOUER

- Associer
- Gravit 

Meurtre passionnel

← 3/17 →



Mot de la fin

- Ce semestre passe vite donc soyez organisés et commencez à réviser dès maintenant !
- Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter sur nos réseaux ou venir nous voir :
 - E-mail : aed@unige.ch
 - Instagram : aedunige
 - Permanences :
 - 12 avril de 12h15 à 14h en salle 4020
 - 3 mai de 12h15 à 14h en salle 4020
- Bonne chance 🍀 🍀 🍀 🍀 🍀

**Bonne chance pour la suite et à
bientôt !**



Le Pôle soutien aux étudiant.e.s